



ACTUALITES SOCIALES DECEMBRE 2020

NOUVEAUTES MUTUELLE

A compter du 1^{er} Janvier 2021, vos garanties santé s'améliorent. Pour plus de détails, consulter notre vidéo ou notre fiche technique actualisée :



JOURS FERIES 2021

L'accord Temps de Travail COVEA garanti 8 jours fériés par an. Pour les salariés travaillant du lundi au vendredi, ils ne bénéficieront que de 7 jours fériés en 2021.

En compensation, un jour de repos supplémentaire sera accordé aux salariés concernés.

NOUVELLE ORGANISATION ADP

Nous avons appris avec surprise qu'à partir de la fin du mois de Novembre, l'équipe d'administration du personnel allait changer pour de nombreux salariés. Au lieu d'être affecté à l'équipe ADP du périmètre de votre CSEE (Niort, Levallois ou Le Mans), cette affectation dépendra de votre direction métier.

Retrouvez votre équipe ADP depuis votre poste de travail grâce au lien ci-dessous :

<https://formulaire-contact.covea.fr>

Après la disparition des assistants RH, maintenant la fin des RH de proximité, une nouvelle étape d'éloignement entre le salarié et la DRH a été franchie et **nous le regrettons !**


**Partenaire de votre vie
Professionnelle**



FIDELIA SOUS PLEIADE

Les collègues de FIDELIA vont pouvoir utiliser l'outil Life BOX dès le mois de Janvier 2021. Bien que les plâtres aient été essuyés, nous regrettons le fait que l'outil ne soit toujours pas intuitif ni ergonomique.

CARTE UP



Les tickets crédités au mois de Novembre n'ont pris en compte que les jours travaillés jusqu'au 15 Novembre, en raison de la paye qui était avancée. La régularisation se fera sur la paye de Décembre mais **attention tous les jours de télétravail devront être validés avant le 13 Décembre pour que l'attribution des tickets de Décembre puisse être créditée**, sinon il y aura à nouveau un décalage !

Les cartes arrivant à échéance cette année vont être renouvelées automatiquement par le prestataire. L'opération ticket DON mis en place par la Direction permet d'aider des œuvres caritatives et lorsque vous faites ce don, COVEA double le montant.

Suite à la demande de la Direction, le solde de la carte UP qui doit être consommé avant le 28 Février 2021 sera automatiquement reporté.





L'ANNEE NOIRE CONTINUE...

Durant ce second confinement, nous avons appris la condamnation de Thierry DEREZ et de COVEA suite à la tentative de rachat de SCOR. La CFTC attire l'attention de la Direction sur les impacts en termes d'image de COVEA et demande une plus grande transparence sur la défense et la gestion des intérêts du groupe.

Les 20 millions d'euros à payer seraient une somme avec un faible impact pour une année normale mais 2020 est une année particulière. Les assureurs sont particulièrement pointés du doigt par les associations de consommateurs générant un volume de réclamations conséquentes.

Dans ce contexte, la CFTC a de nouveau interpellé la Direction pour :

- 
- 
- Garantir l'accès au télétravail au plus grand nombre de salariés,
 - Limiter les actions externes et les visites au domicile du client,
 - Prendre en compte le risque d'isolement pour certains salariés en permettant le retour sur site dans des conditions sanitaires satisfaisantes,
 - Que la condamnation de COVEA n'impacte ni la Participation et ni les Intéressements
 - Garantir aux salariés qui le souhaitent l'accès aux congés pour les samedis 26 Décembre et 2 Janvier.

Serons-nous entendus ? **Pour la CFTC, le développement de COVEA doit intégrer la satisfaction des sociétaires, gratifier leurs fidélités et protéger ses salariés.**



**Partenaire de votre vie
Professionnelle**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Le télétravail sera prolongé jusqu'au 20 Janvier 2021. Une nouvelle attestation employeur valable jusqu'au 15 Décembre 2020 est disponible sur [notre site internet](#).

En cas de COVID avéré ou de cas contact certifié, un protocole a été mis en œuvre par l'employeur. Trop souvent la procédure est ignorée : A qui la faute ?



2020 UNE ANNEE CHARGEE EN NEGOCIATIONS

Après de longues négociations, la CFTC a signé l'accord sur les salaires 2020, le nouvel accord triennal sur les primes d'intéressement et de participation mais aussi les abondements liés aux primes.

Vos élus ont décidé également de signer l'avenant à l'accord sur le télétravail et l'accord sur le PERECOL qui remplace notre PERCO COVEA.

Les négociations des accords sur l'Egalité Professionnelle, le Handicap et la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emploi et des Compétences) sont toujours en cours en cette fin d'année.

La négociation annuelle obligatoire sur l'évolution des salaires quant à elle vient de démarrer. Nous ne manquerons de vous informer prochainement des avancées sur tous ces sujets.

A chacun son canal, à tous son information syndicale...

contact@cftc-covea-france.fr



Ne pas jeter sur
la voie publique

